INSTITUT ROBERT BADINTER
Études et recherches sur le droit et la justice

BESOINS, DEMANDES ET ATTENTES DE JUSTICE

Appel à projets

Votre correspondant
Pour des questions scientifiques
Suivi.scientifique@institutrobertbadinter.fr
Pour des questions administratives ou financières :
Suivi.administratif@institutrobertbadinter.fr

Depuis 2023, l'Institut Robert Badinter lance, tous les six mois environ dans le cadre de sa programmation scientifique pluriannuelle, un appel à projets sur le thème Besoins, demandes et attentes de justice*. Ce travail de réflexion accompagne et s'intègre aux travaux plus ciblés que mène l'Institut afin de maintenir l'intérêt des praticiens et des décideurs publics sur les enjeux des besoins, des demandes et des attentes des citoyens et citoyennes pour la justice de demain. L'objectif est de pouvoir disposer de travaux de recherche en sciences humaines et sociales permettant de renouveler les questionnements sur la justice en tant que service public vue par les hommes et les femmes qui ont ou non vécu une expérience de justice ou qui y ont tout simplement renoncé, ou encore qui n'ont pas pu penser la possibilité de trouver une solution à leurs différends en recourant au droit et en saisissant la justice.*

La préoccupation des pouvoirs publics dans la quête de confiance des citoyens et des citoyennes à l'égard de la justice et la volonté de répondre aux demandes des justiciables sont anciennes. Objet d'une attention accrue, la Justice ne cesse en effet depuis les années 1970 – celles où la justice s'impose comme une « instance de régulation des rapports entre les individus », qui se saisit « de tout et de tous »[1] –, de susciter interrogation et défiance. L'appel à projets s'inscrit dans ce long contexte de besoin de connaissance et, de façon plus immédiate, dans le contexte de l'étude de l'inspection générale de la justice réalisée en 2020 sur les *Attentes des justiciables* qui proposait d'interroger autrement les attentes des justiciables – « *qu'est-il attendu de la rencontre avec l'institution au-delà de sa prestation ?* »[2] – et l'élaboration d'enquêtes sur l'institution elle-même, à partir de ces attentes. Malgré le plan d'action proposé à l'issue de ce rapport, le constat reste inchangé. Comme le montrent de récents travaux[3], à l'instar de ceux dirigés par Cécile Vigour, « si un attachement des citoyen·nes à la justice existe, à travers l'identification de finalités vitales pour la cohésion de la société elle-même, la confiance est largement entamée par le fait d'avoir eu des précédentes expériences qui ont joué

[1] Jean-Pierre Royer, Nicolas Derasse *et al.*, (dir.), *Histoire de la justice en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, 5^e édition, PUF, 2016 [1995], p. 1142.
[2] *Attentes des justiciables*, rapport Inspection générale de la justice, août 2020, p. 2.
[3] Voir la récente étude du Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF « En qu(o)i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? » (Juin 2022) indique que 52% estiment avoir confiance dans la justice là où ils sont 81% à avoir confiance dans la gendarmerie, 78% dans l'armée et 74% dans la police.
La 22^e édition du Baromètre de l'Institut Paul Delouvrier, en association avec la Direction interministérielle de la transformation publique, relève pour sa part que le service public de la justice connaît des évolutions erratiques : après avoir vu son niveau de satisfaction s'améliorer entre 2013 et 2019, il recule fortement ces dernières années avec 60% d'usagers satisfaits (18 janvier 2022). On notera également la 3è édition du Baromètre d'accès au droit du Conseil Nationale des Barreaux, 13 juin 2022.

comme des facteurs de désenchantement ». Confiance *et* défiance « se côtoient s'agissant de la justice (…) et de leurs professionnel·les »[4].

Et c'est invariablement que la thématique *Besoins, demandes et attentes de justice* est activée par les pouvoirs publics soucieux de (re)conquérir la confiance des citoyens et des citoyennes envers cette institution régalienne. Les enquêtes d'opinion, de satisfaction et de qualité aussi bien auprès des citoyens que des justiciables se sont ainsi multipliées au cours des cinquante dernières années. Le mouvement s'est récemment manifesté par le vote de la loi du 22 décembre 2021 faisant « *le pari fou de restaurer la confiance en l'institution judiciaire* »[5] ; mais aussi par le rapport issu de la grande consultation citoyenne engagée dans le cadre des États généraux de la justice (oct. 2021 - avril 2022) appelant à une réforme systémique qui permettrait de clarifier le rôle de la justice dans la société, la place de l'autorité judiciaire et la mission du juge[6] ; ou encore par la publication de l'étude annuelle du Conseil d'État sur *L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique* (2023)[7]. C'est dans le prolongement de ce mouvement que l'Institut inscrit sa réflexion et lance l'appel à projets ***Besoins, demandes et attentes de justice***.

Pour sa sixième édition, l'appel à projets de recherche maintient ses objectifs et propose toujours **d'explorer les différentes dimensions de la justice**, qu'elle soit judiciaire ou administrative, **dans sa capacité à répondre aux besoins, aux demandes et aux attentes des justiciables**, et de **questionner l'institution à travers le regard de ces hommes et de ces femmes justiciables**, qu'ils ou elles aient ou non vécu une expérience de la justice, qu'ils ou elles aient renoncé à agir en justice ou même qu'ils ou elles n'aient pas pu penser la possibilité de trouver une solution à leurs difficultés en recourant au droit et en saisissant la justice.

Les travaux ne manquent pas, ces dernières années, sur l'institution elle-même, les données qu'elle produit ou la compréhension du rapport à la justice et des interactions des justiciables avec le système et ses acteurs[8]. L'appel à projets invites les chercheurs et chercheuses à s'emparer de la justice en tant

---

[4] Cécile Vigour (dir.), *Les rapports des citoyens à la justice : expériences et représentations*, Rapport de recherche remis à la Mission de recherche Droit et justice, 2021, p. 314.
Il ressort également de l'enquête PROFET dirigée par Alexis Spire que 50% du panel interrogé estime avoir confiance dans la justice là où ce chiffre s'élève à 68% pour les services fiscaux et 80% pour la police. Mais cette confiance s'amoindrit lorsque les citoyens y sont directement confrontés. Voir l'ANR Enquête PROFET - Pratiques et représentations ordinaires face à l'État, réalisée dans le cadre du panel ELIPSS (Étude longitudinale par Internet pour les sciences sociales), notamment Alexis Spire, « La confiance dans l'État : une relation pratique et symbolique » *in* Claudia Senik (dir.), *Crises de confiance ?*, 2020, p. 37-55.

[5] Emmanuel Daoud, Julie Bolo-Jolly *et al.*, « Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire : dispositions relatives aux grands principes de procédure pénale », *Dalloz Actualité*, 2 février 2022.

[6] Pour consulter le rapport : https://www.justice.gouv.fr/rapport-etats-generaux-justice

[7] L'étude repose sur 12 propositions afin d'améliorer, du point de vue des usagers, l'efficacité des politiques publiques et l'accès aux services publics, en s'inspirant de ce qui a pu être fait notamment en termes de simplification des procédures, en particulier lors de la crise sanitaire.

[8] Citons par exemple les travaux en économie de Bruno Deffains et Myriam Doriat-Duban, « Équilibre et régulation du marché de la justice. Délais *versus* prix », *Revue économique*, 2001/5, vol. 52, p. 949) ; en sociologie d'Alexis Spire et Katia Weidenfeld sur le « capital procédural » (« Obtenir justice, une affaire de capital ? », *Délibérée,* 2019/2, n° 7, p. 13 ; « Le tribunal administratif : une affaire d'initiés ? Les inégalités d'accès à la justice et la distribution du capital procédural », *Droit et société*, 2011/3, n° 79, p. 689 ; avec Jean-Louis Halpérin et Emmanuelle Saada, *Le recours à la justice administrative. Pratiques des usagers et usages des institutions*, Rapport de recherche remis à la Mission de recherche Droit et justice, 2007, http://www.gip-recherche-justice.fr/publication/les-usages-sociaux-de-la-justice-administrative/), ou encore de Liora Israël sur le « repeat player » (« Les joueurs répétés ont-ils plus de chance de gagner ? Débat sur le sens de la justice. Présentation du dossier », *Droit et société*, 2013/3, n° 85, p. 543) ; en science politique de Vanessa Codaccioni, Deborah Puccio-Den et Violaine Roussel (Dossier « Les "bonnes formes" du procès à l'épreuve des mobilisations politiques », *Droit et société*, 2015/1) et de Bastien François (*Une demande politique de justice. Les Français et la*

que service public et à questionner, au regard des différents types de contentieux, ce dont les citoyens-justiciables ont besoin, ce qu'ils attendent ou encore demandent à la justice en tant qu'organe juridictionnel et non-juridictionnel participant à l'œuvre de justice (avocats[9], experts, greffiers, médiateurs, maisons de justice, agents administratifs, associations, etc.). Pour ce faire, et sans être exhaustif, plusieurs pistes d'analyse pourraient être envisagées.

L'expérience de justice : besoins et sentiment de justice

L'avènement de la « *démocratie de l'interaction* »[10] a fait naître le besoin d'une attention de la justice dans le règlement des litiges, exacerbant l'idée de satisfaction et l'exigence d'équité chez les justiciables. L'objectif serait ici de questionner la façon dont la justice traite les justiciables, comment s'ordonnent à la fois « *la conception du droit et ses mises en œuvre* »[11] pour répondre à la demande de justice. Il s'agirait, par exemple, **de réinterroger les notions de *satisfaction* et d'*équité* dans des contentieux précis**, d'étudier dans une perspective comparée différents contentieux, suivant les outils de la sociologie ou encore de la psychologie sociale, les taux de satisfaction des justiciables, leur sentiment d'équité et de vérifier, selon le ou les contentieux choisis, si les attentes des justiciables résident dans la prise en compte de leur point de vue, s'ils ont pu « *faire valoir les particularités d'une situation* »[12].

L'objectif serait également de **s'intéresser à la perception des justiciables face aux réponses institutionnelles et d'interroger leurs besoins d'information, d'orientation et d'accompagnement**. Il s'agirait d'étudier, pour le ou les contentieux choisis, les retours d'expérience des justiciables confrontés à la justice, qu'ils aient été demandeurs ou défendeurs, victimes ou accusés, qu'ils aient agi de façon individuelle ou dans le cadre d'une procédure collective. Il pourrait être envisagé de questionner **la relation** qui se noue entre les professionnels de justice ou entre les intermédiaires de justice et les justiciables, d'analyser leurs interactions et identifier dans quelle mesure elles pèsent ou non sur l'accès à la justice et **le ressenti** des justiciables, notamment face aux décisions rendues ; dans quelle mesure ces interactions conduisent les professionnels et intermédiaires de justice à l'évitement de la justice (médiateurs notamment, Défenseur des droits …) ? En effet, certains travaux ont montré que les rapports entre les professionnels du droit et leurs clients peuvent varier selon leurs propriétés

---

justice ou comment analyser une critique récurrente, La documentation française, 1998) ; et en droit de Loïc Cadiet (« La justice face aux défis du nombre et de la complexité », *Les Cahiers de la justice*, 2010/1, n° 1, p. 13) ou de Soraya Amrani-Mekki (*Et si on parlait du justiciable du 21ème siècle ?*, Dalloz, 2019).
Citons enfin plusieurs travaux qui abordent la question par le prisme des inégalités : le Dossier « Des justiciables inégaux ? », coordonné par Aude Lejeune et Alexis Spire, *Droit et société*, 2020/3 (incluant notamment les articles : Émilie Biland, Sibylle Gollac, Hélène Oehmichen, Nicolas Rafin, Hélène Steinmetz, « La classe, le genre, le territoire : les inégalités procédurales dans la justice familiale », *Droit et société*, p. 547 ; Bartolomeo Cappellina, Cécile Vigour, « Recours différenciés au droit et aux tribunaux civils. Étude des représentations et modes de réception de la justice », p. 603) et le Dossier « justice familiale et inégalités sociales », coordonné par Émilie Biland, Aurélie Fillod-Chabaud et Gabrielle Schütz, *Droit et société*, 2017/1. Voir également Sibylle Gollac et Émilie Biland-Curinier (dir.), *justice et inégalités au prisme des sciences sociales*, rapport Mission de recherche Droit et justice, 2021.

[9] Pour les usagers, les avocats sont l'institution judiciaire. Voir les travaux d'Aude Lejeune, Volume 1 : « Pour une sociologie comparative des mobilisations et usages ordinaires du droit". Volume 2 : mémoire inédit : « Se défendre. Inégalités d'accès à la justice et conscience du droit des salarié-es du secteur privé », Mémoires HDR, EHESS, 2021.

[10] Pierre Rosanvallon, La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité, Paris, Seuil, 2008.

[11] Jacques Commaille, *À quoi nous sert le droit ?*, Paris, Gallimard, 2015, p. 363.

[12] Pierre Rosanvallon *op. cit*., p. 270-271.

sociales respectives[13] ou encore selon les trajectoires professionnels et/ou les formes d'engagement[14]. Il s'agirait alors de mettre en perspective le rôle des besoins, demandes et attentes des professionnels et intermédiaires de justice d'une part, des justiciables-clients d'autre part ; de déterminer le rôle que ces professionnels jouent dans l'expression des besoins et des attentes des justiciables comme dans la formulation des demandes *de* justice et *en* justice ; d'évaluer, suivant l'issue de la demande, si les justiciables y trouvent leur compte.

À l'instar des travaux mobilisant les *Legal Consciousness Studies* et portant sur les juges et l'évaluation du rôle des émotions dans la fabrique des décisions de justice[15], il pourrait être intéressant d'étudier, à travers **le concept de « sentiment de justice »**[16] ou encore celui **de *Procedural Justice***[17], **l'expérience quotidienne des justiciables** dans leurs relations avec ce que l'on considère comme un *besoin de justice*, ce qui constitue pour eux *une attente de justice* ou encore l'occasion d'une *demande de justice*. Pourraient alors être interrogés les déterminants juridiques, pratiques, sociaux, cognitifs, matériels, etc. qui font que les justiciables considèrent que leurs besoins, leurs attentes ou encore leurs demandes trouvent ou non une réponse qui les satisfasse. Se pose ici la question des objectifs de la justice. Doit-elle répondre aux demandes du justiciable, lui apporter la réponse qu'il attend, ou bien doit-elle avant tout mettre un terme (juridique) à un litige ? Dit autrement, entre-t-il dans les attributions de la justice de satisfaire (tous) les besoins, (toutes) les attentes et demandes des justiciables ? Cela reviendrait alors à (ré)interroger la justice en tant que service public devant satisfaire ses usagers. Pourrait également être approfondi **le poids du tribunal de l'opinion** ou même **du tribunal des émotions** qui se joue dans les médias, spécialement en matière pénale sur les attentes des victimes.

Du besoin à la demande de justice : trajectoires, formes d'action et de renoncement

Agir en justice ne va pas de soi et demander à l'institution de reconnaître ses droits n'a rien d'une évidence. Il s'agirait ici d'étudier, par exemple dans le cadre d'une enquête en population générale[18], **les formes d'acculturation, de socialisation des justiciables à la justice**, qu'elle soit judiciaire ou administrative, et dont le rapport des États généraux de la justice fait écho[19]. En effet, s'il est plus aisé d'analyser les demandes, les formes d'action en justice individuelle ou collective, qu'en est-il **des non-demandes** ? Dans une perspective comparée de contentieux, il serait intéressant **d'identifier les obstacles et les leviers du recours et du non-recours à la justice**. Il s'agirait d'éclairer à partir du tout premier contact pris non seulement auprès d'un avocat mais aussi d'un intermédiaire de justice entendu au sens large ce qui a conduit à aller en justice et ce qui a pu conduire au renoncement : le

[13] Voir Sibylle Gollac et Émilie Biland-Curinier, *Justice et inégalités*, préc. ; voir aussi Céline Bessière, Muriel Mille et Gabrielle Schütz, « Les avocat·es en droit de la famille face à leur clientèle. Variations sociales dans la normalisation de la vie privée », *Sociologie du travail*, n°3, vol. 62, 2020.

[14] Voir notamment Annalisa Lendaro, « Défendre les "délinquant·es solidaires". Quelles sont les limites de l'engagement des avocat·es de la cause des étranger·es », *Droit et Société*, n°1, vol. 107, 2021, p. 67-82.

[15] Laurence Dumoulin, Cécile Vigour, « Émotions, droit et politique. Bilan et perspectives interdisciplinaires », *Droit et société*, 2020, p. 453-472 ; Alexandre Flückiger, Robert Roth, Christian-Nils Robert (dir.), *Droit et émotions : le rôle des émotions dans les processus de régulation juridique et sociale*, Genève, CETEL, 2010. « Les émotions dans le prétoire », *Les Cahiers de la justice*, Dalloz, 2014, p. 7-91.

[16] Jean-François Roberge, « Le sentiment de justice. Un concept pertinent pour évaluer la qualité du règlement des différends en ligne ? », *Revue juridique de la Sorbonne*, Juin 2020, p. 5-21.

[17] Voir les travaux de Tom Tyler: *Why People Obey the Law*, Princeton University Press, 2006 ; Kristina Murphy, Tom Tyler, « Procedural justice and compliance behaviour: the mediating role of emotions », *European Journal of Social Psychology*, 2008, p. 652-668.

[18] Au-delà des travaux dirigés par Cécile Vigour déjà mentionnés, voir également ceux réalisés par un collectif de chercheurs et praticiens québécois au sein du projet ADAJ (Accès au droit et accès à la justice), plus particulièrement Pierre Noreau *et al.*, *22 chantiers sur l'accès au droit et à la justice*, Éditions Yvon Blais, 2021.

[19] *Rendre justice aux citoyens*, rapport du comité des États généraux de la justice, avril 2022, p. 164 et s..

coût ? la durée de la procédure ? la peur de la confrontation ? la peur de perdre ? Il s'agirait de repérer si certains contentieux sont plus propices au recours et au non-recours. Autrement dit, il s'agirait d'identifier et d'analyser ce qui pousse un justiciable à agir ou à non-agir ? Il s'agirait également de repérer les formes de (non)réponses aux questions soulevées.

Ici une attention pourrait être portée **aux déterminants sociaux, économiques et culturels** qui influent ou non sur les choix des justiciables, sans oublier **le genre**. Il pourrait être intéressant de mobiliser dans cette perspective la part d'influence des professionnels et intermédiaires de justice dans le fait de recourir ou non à un juge pour régler un litige[20]. Il s'agirait encore de déterminer les facteurs extérieurs qui pèsent ou non sur les comportements. Se pose ici la question des effets de la déjudiciarisation de certains contentieux. Dans quelle mesure la médiation, la conciliation voire l'arbitrage, par exemple, conduisent le justiciable à agir/non-agir ? Se pose encore la question plus largement de l'impact des réformes. Il pourrait être intéressant, par exemple, d'analyser les raisons de la diminution des saisines des conseils des prud'hommes ; de mener la réflexion dans une perspective comparée avec le contentieux du travail devant la juridiction administrative, ou encore d'interroger les évolutions du volume du contentieux social devant le juge administratif comme devant le pôle social du tribunal judiciaire, en lien avec la réforme des juridictions sociales. Si l'on reste sur l'exemple du contentieux social, il pourrait être intéressant d'étudier pourquoi certains contentieux augmentent. Dans quelle mesure cette augmentation est-elle liée aux difficultés d'obtenir une réponse jugée à la fois satisfaisante et juridiquement fondée des demandes formulées en amont du juge ou au parcours procédural imposé ?

Se pose aussi la question de **l'accessibilité de la justice**. À l'instar des travaux d'Alexis Spire sur les guichets[21], il s'agirait d'étudier les lieux de justice et d'interroger dans quelle mesure leur conformation agit ou non sur la capacité des justiciables à ester en justice. Il s'agirait ici d'explorer comment la justice se rend accessible à ses justiciables : accueil des familles au sein des juridictions, les horaires des greffes, etc., mais aussi implantation territoriale des lieux de justice. Cette approche géographique apporterait un éclairage sur les rapports à l'État et l'accès plus global aux services publics[22]. Il serait également pertinent de s'intéresser aux effets de la transformation de la carte judiciaire, par exemple en enquêtant sur les territoires où un tribunal a été supprimé pour apprécier les effets sur les usages de la justice et sur les justiciables.

Besoins, attentes, demandes de justice et formes de justice non-juridictionnelles

C'est sur le terreau de la « *démocratie des individus* » en lieu et place de la « *démocratie procédurale* » permettant que chaque personne soit associée à toutes les décisions qui la concernent, que s'est développée la déjudiciarisation[23]. Il en est résulté une « *forme de proximité assumée* » avec les citoyens-justiciables[24]. Il s'agirait alors d'analyser tout ce qui se passe en amont de l'organisation juridictionnelle : il pourrait être intéressant de se focaliser sur les recours dits amiables, et plus largement précontentieux, ainsi qu'aux différentes alternatives à la justice. Les récents travaux dirigés par Cécile Vigour ont mis en lumière la diversité des attentes des justiciables à l'égard de la justice, à la hauteur des idéaux que l'institution évoque, tels que l'écoute, l'empathie, la considération et plus

[20] Voir sur un plan économique, Bruno Deffains et Myriam Doriat-Duban, « Équilibre et régulation du marché de la justice. Délais *versus* prix », préc., p. 949.
[21] Alexis Spire, Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration, Paris, Raisons d'agir, 2008.
[22] Voir Clara Deville, « Les chemins du droit. Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », *Gouvernement et action publique*, n°3, vol. 7, 2018, p. 83-112.
[23] Voir Antoine Garapon, Sylvie Perdriolle, Boris Bernabé, *La prudence et l'autorité. Juges et procureurs du XXI^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2014 ; voir également Serge Guinchard, « Vers une démocratie procédurale », *justices*, 1999-1 et Oliviera Boskovic (dir.), *La déjudiciarisation*, Paris, Éditions Mare & Martin, 2012.
[24] Jacques Commaille, *À quoi nous sert le droit ?*, *op. cit.*, p. 361-362.

largement une demande d'attention à la singularité de chaque personne et à chaque situation, une plus grande attention à l'égalité de traitement ou encore, en matière pénale, l'attente d'une autorité renforcée associée à une plus grande pédagogie[25]. Mais si cela vaut pour la justice en tant qu'organe juridictionnel, qu'en est-il des formes de justice non-juridictionnelles ? Il s'agirait alors à travers les contentieux déjudiciarisés, possiblement déjuridicisés, de questionner le besoin de justice. Dans quelle mesure la médiation, par exemple, se réapproprie l'attente de justice et répond au besoin et à la demande de justice ? La médiation a pour objectif de ranimer le dialogue entre les parties. Elle veut conduire le justiciable à devenir un acteur dans le règlement de son propre conflit. Dans quelle mesure cet entre-soi généré par la médiation répond-il à la demande de justice ?

Attentes

Les projets de recherche devront être réalisés dans une perspective interdisciplinaire et privilégieront une démarche empirique mobilisant méthodes quantitatives et/ou qualitatives permettant d'apprécier le positionnement des justiciables et des professionnels ; des enquêtes de type ethnographique, psycho-sociales ou encore économiques sont possibles. Une approche comparée ou un regard sur les pratiques étrangères serait également bienvenu. Le service de la statistique, des études et de la recherche (SSER, anciennement SDSE) du ministère de la Justice se tient à la disposition des équipes de recherche souhaitant disposer de données sur les contentieux autres que pénaux.

Pour aller plus loin

Conformément à sa mission de structurer et de stimuler un champ de réflexion pluridisciplinaire et international, l'Institut a accompagné l'appel à projets d'une série d'ateliers d'exploration des questions, terrains et travaux qui permettent de documenter ce champ et de susciter la production de connaissances nouvelles et originales sur le thème Besoins, demandes et attentes de justice. *Ces ateliers ont permis d'échanger avec des acteurs de terrain à l'origine d'initiatives visant à donner une place aux justiciables dans les politiques publiques. Leurs propos restitués constituent des pistes de réflexion qui mériteraient d'être exploités.*

- Jean-François Roberge, « De la reconnaissance d'une justice plurielle à la mesure du sentiment de justice » : https://institutrobertbadinter.fr/fr/actualites/de-la-reconnaissance-dune-justice-plurielle-a-la-mesure-du-sentiment-de-justice-entretien-avec-jean-francois-roberge-juge-a-la-cour-du-quebec/
- Michel Janas et Nicolas Jacquet, « Les attentes des justiciables au cœur des politiques locales de justice » : https://institutrobertbadinter.fr/fr/actualites/les-attentes-des-justiciables-au-coeur-des-politiques-locales-de-justice-entretien-avec-les-chefs-de-juridiction-de-lyon-michael-janas-et-nicolas-jacquet/
- Gilles Accomando, « L'usager au cœur du service public de la justice : l'apport des travaux de la CEPEJ » : https://institutrobertbadinter.fr/fr/actualites/lusager-au-coeur-du-service-public-de-la-justice-lapport-des-travaux-de-la-cepej/
- Jean-Michel Etcheverry et Aurélie Prétat, « Une démarche d'appui aux juridictions pour mieux répondre aux besoins de justice locaux » : https://institutrobertbadinter.fr/fr/actualites/une-demarche-dappui-aux-juridictions-pour-mieux-repondre-aux-besoins-de-justice-locaux/
- Aurélie Grenot-Devedjian et Barbara Rocha Mariano, « Répartir les effectifs des juridictions au plus près des besoins de justice locaux » : https://institutrobertbadinter.fr/fr/actualites/repartir-les-effectifs-des-juridictions-au-plus-pres-des-besoins-de-justice-locaux/
- Grégoire Niango et Gilles Pillet, « L'impact de la demande de justice sur la profession d'avocat » : https://institutrobertbadinter.fr/fr/actualites/limpact-de-la-demande-de-justice-sur-la-profession-davocat/

[25] Cécile Vigour (dir.), *Les rapports des citoyens à la justice : expériences et représentations*, préc..